

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le 02 juillet, à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, TOURNEMIRE.

ABSENTE-EXCUSEE : SERVIERES S.

Monsieur Fabien GUIRAL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des séances du 03 et 20 juin 2014

Les comptes rendus des séances du 03 et 20 juin ont été transmis lors de la convocation à chaque conseiller.

Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité.

Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques

De Route de Labro/Eglise La Combe

N° 2014-07-02-01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la Route de Labro - Eglise La Combe, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux d'Electricité en zone rurale afin de présenter ce dossier dans le cadre du Programme F.A.C.E. correspondant.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique Route de Labro/Eglise La Combe est estimé à **32 559.51 Euros H.T.**

La participation de la Commune portera sur les **20%** du montant ci-dessus soit **6 511,90 Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise SPIE titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Il est estimé **14 610.50 Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50%** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **7 305.25 Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet précité et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.